



# COMMUNICATION SUR LE PROGRES EN MATIERE DE BONNES PRATIQUES

Le 20 novembre 2010,

Dorénavant, le développement durable occupe une part importante dans notre mode de management. Il nous a ouvert les yeux sur la nécessité de repenser nos méthodes et nos outils, en mettant au centre de nos préoccupations : l'amélioration des conditions de travail, la productivité et la sauvegarde de nos ressources naturelles.

Nous avons donc engagé en 2006 un plan de réhabilitation dont le budget prévisionnel s'élevait à 5 millions d'euros celui-ci se prolonge et coutera finalement 2 millions d'euros de plus, afin d'atteindre tous les objectifs prévus.

Je m'engage par la présente déclaration à apporter le soutien de la Société PIERCAN SAS aux dix principes du Pacte Mondial.

## **Principe 8** : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

### ✓ **Création d'un comité Développement Durable et Portes Ouvertes**

Début janvier 2010, le comité Développement Durable a été créé, ce groupe est composé de salariés volontaires représentant chacun un service de l'entreprise.

Les objectifs principaux sont de sensibiliser les autres salariés au développement durable et de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre dans leur service.

L'action majeure réalisée en 2010 a été la réalisation d'une journée Portes Ouvertes pour communiquer sur les actions menées depuis 2005 et sensibiliser sur les ressources naturelles utilisées. Lors de cette journée, il y a eu 250 visiteurs: 50% salariés – 50% parties prenantes (officiels et riverains).

## **Principe 9** : Mise au point et diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

### ✓ **Etude sur un épurateur de composés organiques volatils respectueux de l'environnement**

Pour fabriquer nos gants en caoutchouc, nous utilisons des solvants ; lors de la fabrication les vapeurs sont aspirées puis détruites par un oxydateur thermique, fort consommateur d'énergies fossiles.

C'est pourquoi en 2009-2010 en collaboration avec l'ADEME, nous avons étudié la possibilité de traiter nos effluents pollués avec un système de photocatalyse couplé à un traitement biologique, ce qui revient à une technologie faiblement émissive en CO<sub>2</sub> et en consommation électrique.

Finalement en menant des essais pilotes sur notre site avec un fournisseur spécialisé, nous n'avons pas pu concrétiser cet achat d'équipement car notre concentration de polluants était trop importante pour ce système.

Malgré tout ce partenariat a permis à l'ADEME et au fournisseur de tester en réel et de valider (ou non) les valeurs déterminées en laboratoire et ainsi de connaître plus précisément les limites de cette technologie grâce aux essais industriels réalisés.

Aujourd'hui nous prévoyons l'achat d'un nouvel épurateur plus standard mais nous exigeons, auprès du fournisseur, une obligation de résultat en matière de consommation énergétique afin de fonctionner majoritairement en autothermie et ainsi réduire notre consommation énergétique de 400 MW.h.

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie